



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL

SEANCE DU 27 JUILLET 2009

PRESENTS : M. GRENET, Président ; MM. BOROTRA, ESPILONDO, LABAYLE, Michel VEUNAC, MONDORGE, MILLET-BARBÉ, GRENADE, Vice-Présidents ; MM. ETCHEGARAY, VOISIN, POMMIEZ, DAUBAGNA, Mmes JARRAUD-VERGNOLLE, BISAUTA, M. GOUFFRANT, Mme DURRUTY, MM. ABEBERRY, ROUX, Jacques VEUNAC, LOZANO, Mme GIBAUD-GENTILI, Conseillers Titulaires ; Mmes PRADIER, GETTEN-PORCHÉ, CASTEL, M. LACASSAGNE, Mme DESTRUHAUT, M. CAUSSE, Conseillers Suppléants.

ABSENTS OU EXCUSES : MM. PAUL-DEJEAN, BRISSON, LAFITE, Mme CONTRAIRES, Conseillers Titulaires ; M. POUEYTS, Mme LANNEVERE, MM. SOROSTE, DOMÈGE, CAZAUX, CÉLAN, Conseillers Suppléants.

PROCURATIONS : M. BRISSON à M. BOROTRA ; M. PAUL-DEJEAN à M. ESPILONDO.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GOUFFRANT.

### O/J N° 3 - ADMINISTRATION GENERALE.

#### COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L 5211-10 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.

Madame GIBAUD-GENTILI rend compte au Conseil des décisions prises par Monsieur le Président en application des dispositions de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- 02 juin 2009 : Modification de la décision instituant une régie de recettes et d'avances, auprès de l'Ecole Supérieure d'Art de la Communauté d'Agglomération de Bayonne Anglet Biarritz.
- 04 juin 2009 : Délégation du droit de préemption de la Communauté d'Agglomération à l'Etablissement Public Foncier Local Pays Basque, à l'occasion de la déclaration d'intention d'aliéner par la S.C.I. Bayonnaise de Patrimoine, un immeuble à usage mixte d'habitation et activités occupé, situé 10bis quai de Lesseps et du Docteur Camille Delvaile à Bayonne.
- 16 juin 2009 : Défense des intérêts de la Communauté : désignation de Maître Jean-Luc THEOBALD, Avocat.
- 16 juin 2009 : Consignation de la somme de 600 000 Euros auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations au profit de l'indivision LOUME dans le cadre de l'offre d'achat du bien lui appartenant, situé avenue du 14 avril à Bayonne, moyennant le prix de 643 500 Euros.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.

Certifié exécutoire.

Transmis à la Sous-Préfecture

de Bayonne le ..... 28 JUIL. 2009 .....

Affiché le ..... 28 JUIL. 2009 .....



P/Le Président,

Le Vice-Président Délégué,

*Pierre GRENADE*

- 29 juin 2009 : Souscription d'un marché à bons de commande annuel reconductible trois fois avec le groupement d'entreprises SET TECHNOLOGIES/CHANTIERS D'AQUITAINE, mandataire SET TECHNOLOGIES, après mise en concurrence en vue de la réhabilitation d'ouvrages d'assainissement par l'intérieur sur les trois Villes.

DONT ACTE

